

Informations générales

Enduit de ratissage et de lissage allégé pour machine à jet plat.

LES + PRODUIT

- Enduit allégé à très fort temps ouvert
- Enduit adapté aux machines à jet plat
- Enduit très garnissant
- Très bonne glisse
- Ponçage très facile

Supports admis

Béton, Béton cellulaire, Ciment, Parpaing, Brique, Plâtre et dérivé, Plaque de plâtre et Ancienne peinture

Mise en œuvre

Préparation des supports : selon les règles du DTU 59.1.

Mode opératoire : projection en 1 ou 2 passe de 1 kg / m² avec tout type de machines à jet plat.

Outils : Tout type de machines à produits à jet plat. Lisser à la lame. Buse 531 et supérieure selon matériel utilisé.

Nettoyage des outils : à l'eau.

Précautions d'emploi :

- Ne pas appliquer à une température inférieure à +8°C et supérieure à 35°C et un taux d'hygrométrie supérieur à 70%
- Ne pas appliquer sur des fonds surchauffés.
- Ne pas appliquer sur des fonds humides.

Rendement : de 1 à 3 kg / m² et par couche.

Séchage : 12 à 24 heures selon épaisseur, température, hygrométrie et ventilation de la pièce.

Renseignements techniques

Conditionnement : sacs de 25 kg. **Conservation :** 18 mois dans un emballage non entamé. Stocker à l'abri du gel. **Extrait sec** (en poids) : 68 % **Densité** : 1,61

Charges : Carbonates de Calcium, matières allégeantes **Adjuvants :** Dispersant, bactéricide fongicide **Epaississants :** Cellulosique, polyacrylates **Liants :** Dispersant Acrylique



Données réglementaires, environnementales et sanitaires

Réglementation en vigueur :	Norme NF T-36 005 : caractérisation des produits peintures Norme NF T-30 608 : EN 16-566 : enduits de peinture pour travaux intérieurs et/ou extérieurs.
Sécurité :	Classement au feu : A2-S1, d0 Mesures de protection pour l'utilisateur : - Aérer la pièce et maintenir une bonne ventilation pendant la pulvérisation, l'application et le séchage du produit. - Il est conseillé de porter un masque lors de la pulvérisation du produit. - En cas de contact avec les yeux, rincer abondamment à l'eau.
Réglementation COV :	Conforme à la directive COV 2004/42/CE : Valeur limite EU pour ce produit (cat A/i) : -1g/l. Ce produit contient moins de 499g/l de COV.
Déchets :	Empêcher toute infiltration dans le sol, l'eau et les égouts. Ne recycler que des conditionnements complètement vides et remettre les restes de peintures liquides au centre de collecte des déchets spéciaux. CED : 080111
FDS :	Consultable sur : www.sofec.net